



**Avenant N° 1 à la convention de mise à disposition des installations du complexe sportif de Boën sur Lignon par l'Association Lignon F.C.  
Année scolaire 2021 - 2022**

**Entre**

Loire Forez agglomération, représentée par son Président en exercice Monsieur Christophe BAZILE, dûment habilité par la délibération n°01 du Conseil communautaire du 20 octobre 2020,

ci-après désignée Loire Forez agglomération

**D'une part,**

**Et**

L'Association Lignon F.C, représenté par Antonio Ferreira son Président en exercice dûment habilité à cet effet par son organe délibérant.

**Objet :** Avenant 1 à la convention de mise à disposition des plateaux omnisports du complexe sportif de Boën sur Lignon.

**Article 1 :**

Le club Lignon F.C demande des créneaux en salle pour entrainer ses licenciés de la section Baby Foot (enfants de 5 ans) en période hivernale.

Il est précisé que cet accueil se fera de façon gratuite.

**Article 2 :**

Le plateau A étant libre le samedi matin de 9h à 10h, ils occuperont donc ce créneau, les samedis du 15 janvier au 25 mars 2022.

**Article 3 :**

Les clauses de la convention initiale, et le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Les listes des référents ERP et référents Pass Sanitaire ne sont pas modifiées par rapport à la convention initiale.

Fait en deux exemplaires originaux,

signée le,

A Montbrison, le

Lignon F.C.,

Loire Forez agglomération

Le Président

Pour le Président, par délégation  
Le délégué aux équipements sportifs,

Antonio Ferreira

Jean-Marc GRANGE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke extending to the right.